

# BULLETIN D'ADHESION

Code APE :

PROFESSION EXERCÉE.

CREATION  REPRISE

DATE :

**FORME JURIDIQUE**

Individuelle

Société de fait

Société en nom collectif

E.U.R.L.

S.A.R.L.

E.I.R.L.

Autres

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

**SITUATION FAMILIALE**

Célibataire  Divorcé(e)

Marié(e)  PACS

Union libre  Veuf(ve)

**STATUT DU CONJOINT (si concerné)**

Collaborateur  Associé

Salarié  Hors statut

Votre conjoint exerce-t-il une activité rémunérée hors de l'entreprise ?

OUI

NON

**RENSEIGNEMENTS FISCAUX**

RÉGIME FISCAL : B.I.C.  I.S.

Réel simplifié  Réel normal

**INFORMATIONS TVA**

Tenue comptabilité : H.T.  T.T.C.  Non assujetti

Franchise de TVA

Exigibilité : TVA sur encaissements  TVA sur débits  mixte

**Régime d'imposition**

Mini réel : Mensuel  Trimestriel  Saisonnier

Réel : Acompte Mensuel  Mensuel  Trimestriel  Saisonnier

Simplifié : Trimestriel

Base d'imposition : Exonéré  Partiel  Total

TVA gérée par le Cabinet

**ADHESION A TITRE INDIVIDUEL :**

M.  Mme.  Mlle.

Nom :  Prénom :

Date de naissance :

**ADHESION D'UNE SOCIETE :**

Raison sociale :

Nom du gérant :

Date de naissance du gérant :

Enseigne commerciale :

Adresse :

Code Postal :  Ville :

N°SIRET :

Tél fixe :  Tél mobile :

Fax :  Email :

Site internet :

Est-ce une première adhésion à un CGA pour cette activité ? OUI  NON

Si non : Nom et adresse du centre :

Date de radiation ou de démission :

Premier exercice en tant qu'adhérent : du  au

Exercice comptable suivant : du  au

Je soussigné, déclare adhérer au Centre de Gestion des Entreprises du Val d'Allier et du Livradois (CGAVAL), après avoir pris connaissance de ses statuts et règlement intérieur, en particulier des extraits figurant au verso de ce bulletin. J'autorise le CGAVAL à transmettre la déclaration fiscale et l'attestation par voie électronique au C.S.I et à utiliser de façon anonyme toutes les données figurant sur ma déclaration afin d'établir des statistiques locales, régionales ou nationales.

Fait à :  Le

**CACHET DU MEMBRE DE L'ORDRE**

Collaborateur chargé du dossier :

Email :

Signature de l'adhérent  
précédée de la mention "lu et approuvé"

**EXTRAITS DES STATUTS DU  
CENTRE DE GESTION DES ENTREPRISES DU VAL D'ALLIER ET DU LIVRADOIS  
ET DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX CENTRES DE GESTION AGRÉÉS**

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION**

Peuvent adhérer au Centre de Gestion des Entreprises du Val d'Allier et du Livradois (CGAVAL) et bénéficier des avantages fiscaux attachés à l'adhésion à un Centre de Gestion Agréé, les artisans, les commerçants, les industriels, et par extension les loueurs de fonds, exerçant à titre individuel, ou sous la forme d'une société, soumis de plein droit ou par option à un régime réel d'imposition.

La première adhésion à un Centre de Gestion Agréé ne produit immédiatement ses effets sur le plan fiscal que si elle intervient dans les cinq mois de l'ouverture de l'exercice comptable. En ce qui concerne les exercices suivants, l'Adhérent doit demeurer membre d'un Centre de Gestion Agréé pendant toute leur durée.

**LA SIGNATURE DU PRÉSENT BULLETIN ENTRAINE ACCEPTATION  
DES OBLIGATIONS SUIVANTES :**

**ADHESION AVEC CONSEIL**

**L'Adhérent s'oblige :**

- 1) à faire viser sa déclaration de résultat par l'Expert-Comptable qui tient, centralise ou surveille sa comptabilité
- 2) à fournir à l'Expert-Comptable chargé du visa tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de son exploitation.

**ADHESION SANS CONSEIL**

**L'Adhérent s'engage :**

à fournir une situation intermédiaire à 6 mois du début de l'exercice ( balance et grand livre)

**COMMUNICATION DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

**L'Adhérent s'oblige à communiquer au CGAVAL dans les 4 mois de son arrêté comptable :**

Sa déclaration de résultat visée ainsi que toutes les annexes à cette déclaration, feuille de renseignements complémentaires comprise (états O.G.).

L'Adhérent autorise le CGAVAL à communiquer à l'Agent de l'Administration Fiscale, qui apporte son assistance technique au CGAVAL, les documents mentionnés ci-dessus.

**INFORMER SA CLIENTÈLE DE L'ADHÉSION AU CENTRE**

**L'Adhérent s'oblige :**

- 1) A afficher dans ses locaux destinés à recevoir sa clientèle, une affichette ainsi libellé :  
"Accepte le règlement des sommes dues par chèques libellés à mon nom en ma qualité de Membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale" ;
- 2) A reproduire dans sa correspondance et sur ses documents professionnels adressés ou remis à ses clients le texte sus-indiqué.

**COTISATION**

**L'Adhérent s'oblige à régler une cotisation annuelle dont le montant et les modalités de recouvrement sont déterminés par le Conseil d'Administration. Cette cotisation est à payer dès son appel. En cas de démission ou d'admission en cours d'année, la cotisation est due dans son intégralité. L'Adhérent doit par ailleurs informer le CGAVAL de toute modification de son exercice comptable, de toute cession du fonds, de toute cessation d'activité, de toute modification de forme juridique.**

**EXCLUSION**

En cas de manquements graves et répétés à ces engagements et obligations ci-dessus mentionnés, le Conseil d'Administration prononce l'exclusion de l'Adhérent du Centre de Gestion après l'avoir invité à présenter sa défense sur les faits qui lui sont reprochés.